



Syndicat C.G.T.

du NETTOIEMENT

EBOUEURS – C.E.N. – A.E.N.

2007, L'AUGMENTATION DES SALAIRES

C'EST POSSIBLE

L'année 2007 commencera par la 2^{ème} partie de la réforme sur les déroulements de carrière des fonctionnaires de Catégorie C, dont les Eboueurs et Chefs d'Equipe font partie.

Le Syndicat C.G.T. du Nettoyement, réaffirmera les revendications salariales que nous portons depuis de nombreuses années.

Nous tenons à rappeler les revendications que nous portons au plan national.

Depuis des années, nos grilles indiciaires sont mises à mal par des mesures qui réduisent son amplitude et les tirent vers le bas.

Quelques constats :

🕒 **Sur la réduction d'amplitude :**

En 1986, l'amplitude entre le minimum Fonction publique et le sommet de la grille indiciaire (hors échelles – lettres) était de 3,74. Elle est aujourd'hui de 2,94.

En 1983, le rapport entre le traitement servi au premier échelon de l'échelle 4 et le dernier était de 1,26. Il est de 1,23 aujourd'hui.

🕒 **Sur « l'abaissement » :**

En 1986, le traitement correspondant au premier échelon de l'échelle 4 était supérieur au SMIC de 14,72 %. Il ne l'est plus à présent que de ... 0,05 % !

Autrement dit, même en incluant toutes les réformes dont on nous a abondamment vanté les mérites, la grille indiciaire n'a cessé d'être mise à mal depuis le début des années 80.

LES SALAIRES :

Nous l'avons dit maintes fois. Nous le confirmons : les personnels de la Fonction publique subissent, depuis de nombreuses années, un recul significatif de leur pouvoir d'achat.

Où en est-on ?

C'est à partir du 1^{er} janvier 1983 que les employeurs publics ont décidé qu'il fallait désindexer la valeur du point par rapport à l'inflation.

Si les positions défendues par la CGT (et quelques autres...), et les luttes des personnels ont permis globalement de limiter la casse, le pouvoir d'achat du point d'indice a néanmoins connu une très forte érosion.

Ainsi, du 1^{er} janvier 1983 au 30 juin 2006 (dernier indice connu des prix à la consommation) la perte de pouvoir d'achat de la valeur du point s'établit-elle à 14,2 %.

Les non-réponses du Ministre :

Les mesures annoncées n'apportent pas d'amélioration en matière de pouvoir d'achat, pas davantage qu'en matière de grille indiciaire.

⌚ Pour la catégorie C, la revalorisation en bas de grille est un leurre puisque, avec l'augmentation du SMIC au 1^{er} juillet, le salaire minimum de la Fonction publique ne sera supérieur à ce dernier que de 4,5 euros !. Les points d'indice supplémentaires en haut de la grille ne concernent qu'une minorité de situations et ne sont obtenus, en tout état de cause, que par un rallongement de la durée de carrière.

Les principales revendications de la CGT :

- ⌚ Augmentation de la valeur du point d'au moins 5 %.
- ⌚ Passage immédiat du minimum Fonction Publique à 1.500 euros.
- ⌚ Amplitude de la grille de 1 à 5.
- ⌚ Entre le début et la fin de carrière (dès lors que celle-ci est complète) garantie d'un doublement de traitement.
- ⌚ Véritable refonte globale de la grille indiciaire.

C'est parfaitement possible...

- ⌚ Les revenus financiers des entreprises, absolument improductifs, s'élèvent aujourd'hui à 80 milliards d'euros et ne sont pas taxés.
- ⌚ En 2005, les actionnaires des sociétés du CAC 40 ont touché 8 milliards d'euros supplémentaires de dividendes par rapport à 2004.

⌚ Les dépenses induites de la Fonction publique de l'Etat ne représentent plus en 2005 que 7,6 % du PIB contre 8,1 % en 1999. Ces 0,5 % du PIB correspondent à la même somme rondelette de 8 milliards d'euros.

⌚ La masse des salaires et des pensions versés dans les 3 versants de la Fonction publique suit d'ailleurs la même pente puisqu'elle a reculé, de 1999 à 2004, de 0,25 % par rapport au PIB, soit environ 4 milliards d'euros.

... Et c'est très positif

Année après année, le constat est le même : le principal vecteur de la croissance, c'est la consommation des ménages. Actuellement, celle-ci s'effectue au détriment de l'épargne.

Il faut donc relancer le pouvoir d'achat par l'augmentation des salaires.

L'augmentation de la valeur du point de 5 % rapporterait - hors retraite – entre 450 et 500 millions d'euros à la Sécurité Sociale, c'est-à-dire par exemple, plus que le forfait non remboursable de 1 euro par consultation chez le médecin, disposition parfaitement scandaleuse.

Si le Maire de Paris, ne peut pas tout résoudre en matière de salaire, il peut tout de même favoriser l'augmentation de nos salaires par un reclassement indiciaire et un déroulement de carrière dans le cadre d'une filière Propreté qui va de l'Eboueur à l'Ingénieur.

Pour les Eboueurs :

Reclassement indiciaire à l'Echelle 5 pour les Eboueurs de classe normale, Principalat à hauteur de l'Echelle 6, déroulement de carrière à l'ancienneté dans le corps des Chefs d'Equipe, il en va de même pour les Eboueurs non titulaires, reconnaissance de la qualification des Eboueurs Conducteurs de Petits Engins par 20 points d'indice par mois sans remettre en cause l'heure de conduite.

Pour les Chefs d'Equipe :

Reconnaissance en Agents de Maîtrise d'Encadrement, reclassement indiciaire de tous sur l'Echelle des Agents d'Encadrement du Nettoyement, déroulement de carrière dans le corps des Agents de Maîtrise, égalité de traitement dans le cadre des concours appliqué la règle du 1 pour 4 au lieu du 1 pour 6.

Dans le cadre de ces déroulements de carrière, nous demandons la suppression des quotas, cela nous paraît possible dans le cadre du promu-promouvable puisque le Maire de Paris a le pouvoir de mettre un pourcentage qui peut permettre de passer l'ensemble des agents promouvables dans le grade supérieur, c'est une question de volonté politique.

Pour ces déroulements de carrière, nous rappelons qu'ils doivent être faits à l'ancienneté sans remettre en cause l'ancienneté acquise par chaque agent dans les différents grades.

**L'AUGMENTATION DES SALAIRES
C'EST BON
POUR LE POUVOIR D'ACHAT,
L'ECONOMIE, L'EMPLOI,
LA PROTECTION SOCIALE,
LES RETRAITES...**

**IL N'Y A DONC PAS A HESITER :
MOBILISONS-NOUS TOUS
POUR NOS SALAIRES
ET NOS CARRIERES
RENFORCONS LE RAPPORT DE FORCE
EN SE SYNDIQUANT C.G.T.**

Je me syndique à la C.G.T.

Nom.....Prénom.....
Atelier.....Grade.....
Adresse personnelle.....

A remettre à un délégué C.G.T. de votre connaissance ou à renvoyer au :
Syndicat C.G.T. du Nettoyement des Services Publics Parisiens Bureau 214
3, rue du Château d'Eau Paris 10^{ème} Tel : 01.44.52.77.12.

Ce matériel a été élaboré par les syndiqués et est distribué grâce aux cotisations syndicales.

**LE SYNDICAT C.G.T. DU NETTOIEMENT
VOUS SOUHAITE
UNE BONNE ANNEE 2007
REVENDICATIVE ET DE CONQUÊTES**

Paris, le 2 janvier 2007

Union Syndicale des Fonctionnaires et des Salariés des Services Publics Territoriaux Parisiens (actifs et retraités)
3, rue du Château d'Eau Paris 10^{ème} Tel : 01.44.52.77.05 ou 25 Fax : 01.44.52.77.29. courriel : cgt.syndicat@paris.fr